

# Mairie de Manneville la Goupil

---

Téléphone 02.35.27.75.76

Fax 02.35.29.38.50

Adresse e-mail : MAIRIE-DE-MANNEVILLE-LA-GOUPIL@wanadoo.fr

Département de la Seine-Maritime  
Arrondissement du Havre - 76110

## **Procès-verbal de la séance du 12/03/2010**

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal: 22/02/2010

**PRESENTS:** M. SALAÛN Joël, M. MONNIER Daniel, Mme BUFFET Michèle, M. SOLINAS Christian, M. IZABELLE Patrick, M. DUREL Dominique, M. GUEDON François, Mme LE MEUR Patricia, M. BENOIST Loïc, M. CAHARD Denis, Mme VINCENT Elisabeth, M. CAUMONT Alain, M. GUERIN Jean-Paul

**ABSENTS:** M. GOURLAN Manuel, excusé,

Mme GRANDSERRE Marie-Christine, excusée, a donné pouvoir à M. SALAÛN

Daniel MONNIER a été élu secrétaire

## **1/ Procès-verbal de la séance du 04/12/2009**

Il est approuvé à l'unanimité et sans observation.

## **2/ Journal municipal**

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour la distribution du journal municipal annuel.

Le bulletin trimestriel paraîtra à la fin du mois de mars. Les associations peuvent également communiquer leurs informations par le biais de ce bulletin.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. BUZES, ancien secrétaire de Mairie et ancien directeur d'école, félicitant la municipalité pour son journal. Des remerciements ont également été formulés par M. Trus, guide du jardin japonais du Havre que nous avons rencontré lors de la visite avec les aînés. En effet, au-delà de la commune ce bulletin est distribué à des personnes que nous avons ainsi pu découvrir ou rencontrer.

## **3/ Calendrier des séances de Conseil Municipal**

Les prochaines séances de Conseil Municipal de l'année 2010 sont fixées à 20 heures 30 les jours suivants :

- jeudi 25 mars
- vendredi 07 mai
- vendredi 25 juin
- vendredi 10 septembre
- vendredi 05 novembre
- vendredi 17 décembre

## **4/ PLU Commissions**

La Commission du PLU était composée des membres suivants :

SALAÛN Joël, MONNIER Daniel, GRANDSERRE Marie-Christine, CAUMONT Alain

Monsieur le Maire demande que soient rajoutés les noms suivants :

DUREL Dominique, BENOIST Loïc

M. GUERIN Jean-Paul demande également à faire parti de cette commission.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter à la commission PLU DUREL Dominique, BENOIST Loïc et GUERIN Jean-Paul.

Monsieur le Maire signale que plusieurs réunions ont déjà eu lieu et que le compte-rendu de ces réunions est affiché dans le hall d'entrée de la Mairie et les panneaux situés à l'extérieur de celle-ci. Il est nécessaire d'encourager la population à lire ces comptes-rendus afin qu'elle soit informée de l'avancement du dossier. Le PLU fait en total transparence exige une grande communication. Prochainement un questionnaire sera envoyé aux habitants de la commune afin de mieux connaître leurs habitudes (déplacement, services recherchés, etc.)

#### **5/ Compte administratif 2009**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 présenté par Mme BUFFET Michèle.

Les résultats s'établissent comme suit :

##### 1. RECETTES

- Fonctionnement :	545 999.50 €
- Excédent fonctionnement :	192 265.69 €
- Investissement :	39 786.04 €
- Excédent d'investissement :	57 096.22 €
	-----
TOTAL	835 147.45 €

##### 2. DEPENSES

- Fonctionnement :	485 264.10 €
- Investissement :	60 806.22 €
	-----
TOTAL	546 070.32 €

Soit un excédent de clôture de 289 077.13 €

Il est signalé qu'un abonnement téléphonique sera supprimé car c'est une ancienne ligne qui servait à la télémaintenance informatique (montant annuel 500€environ).

Monsieur le Maire signale également que des économies ont été faite au niveau des dépenses d'énergie et de combustibles, liées au cout du combustible et de la pose des robinets thermostatiques.

#### **6/ Compte de gestion 2009**

Considérant la correspondance des chiffres avec le compte administratif 2009, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2009 du Receveur Municipal.

#### **7/ Affectation de l'excédent de fonctionnement 2009**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 253 001.09 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

**Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice 60 735.40 €

B Résultats antérieurs reportés

192 265.69 €

**C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser) **253 001.09 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

R 001 (excédent de financement) 36 076.04 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement 54 200.00 €

**Besoin de financement F =D+E 18 123.96 €**

**AFFECTATION = C =G+H 253 001.09 €**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 18 123.96 €**

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 234 877.13 €**

**8/ Subventions communales**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les subventions suivantes

Article	Organismes	Montant de la subvention
6574	A livre ouvert	600 €
6574	Amicale bouliste	300 €
6574	Amicale Bouliste (20 ans)	50 €
6574	Amicale féminine	350 €
6574	Anciens combattants	600 €
6574	APAEI	150 €
6574	Arc en ciel	250 €
6574	Banque alimentaire	150 €
6574	Coopérative scolaire MG	1000 €
6574	Croix rouge française – Goderville	50 €
6574	Dépistage cancer du sein	50 €
6574	FCM	2200 €
6574	GEIST DIM	100 €
6574	Gymnastique Rythmique Goupillaise (2009)	150 €
6574	Gymnastique Rythmique Goupillaise (2010)	300 €
6574	PAIO	200 €
6574	Ribambelle	400 €

6574	Soif de vent	250 €
6574	Organisation Téléthon	300 €
6574	Village fleuri	700 €
6574	Service Accompagnement	150 €
6574	Urgence Haïti – Ministère des Affaires Etrangères	150 €
657362	CCAS	11510 €

Monsieur le Maire précise que :

- l'association des Anciens Combattants a déclaré que si elle arrivait à percevoir des ressources supplémentaires, notamment par le biais d'un concert à l'église, elle demanderait que soit diminuée le montant de sa subvention
- l'association du FCM doit donner plus de résultat : cette association n'était pas présente au forum des associations et qu'en plus de leur subvention, beaucoup de temps et matériel sont investis de la part de la municipalité.
- cela ne change absolument pas l'engagement fort et engagé de la commune pour et avec ces associations.

Mme BUFFET demande que l'association Arc en Ciel bénéficie de la même subvention qu'en 2006.

Mme LE MEUR demande si les associations demandent plus de subvention. Il lui est répondu négativement.

M. GUEDON s'interroge sur la subvention à la coopérative scolaire : Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un accord entre les 4 communes du SIVOS et qu'il avait été décidé de verser 1 euro/habitant et par an.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des subventions comme ci-dessous :

Article	Organismes	Montant de la subvention
6574	A livre ouvert	600 €
6574	Amicale bouliste	300 €
6574	Amicale Bouliste (20 ans)	100 €
6574	Amicale féminine	350 €
6574	Anciens combattants	600 €
6574	APAEI	150 €
6574	Arc en ciel	300 €
6574	Banque alimentaire	150 €
6574	Coopérative scolaire MG	1000 €
6574	Croix rouge française – Goderville	50 €
6574	Dépistage cancer du sein	50 €
6574	FCM	2200 €
6574	GEIST DIM	100 €
6574	Gymnastique Rythmique Goupillaise (2009)	150 €
6574	Gymnastique Rythmique Goupillaise (2010)	300 €
6574	PAIO	200 €
6574	Ribambelle	400 €
6574	Soif de vent	250 €
6574	Organisation Téléthon	300 €
6574	Village fleuri	700 €
6574	Service Accompagnement	150 €
6574	Urgence Haïti – Ministère des Affaires Etrangères	150 €
657362	CCAS	11510 €

## **9/ Embauche d'un agent (passage piéton)**

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement ce sont les employés communaux du service technique qui se chargent de faire traverser les enfants au passage pour piétons situé entre le café et l'église aux horaires d'entrée et de sortie d'école. Cette tâche leur prend beaucoup de temps. Les horaires sont les suivants :

Lundi : de 8h25 à 8h45 – de 11h45 à 12h00 – de 13h10 à 13h30 – de 16h30 à 16h45 soit 1 heure 10

Mardi : de 8h25 à 8h45 – de 11h45 à 12h00 – de 13h10 à 13h30 – de 16h30 à 16h45 soit 1 heure 10

Jeudi : de 8h25 à 8h45 – de 11h45 à 12h00 – de 13h10 à 13h30 – de 16h30 à 16h45 soit 1 heure 10

Vend. : de 8h25 à 8h45 – de 11h45 à 12h00 – de 13h10 à 13h30 – de 16h30 à 16h45 soit 1 heure 10

Total hebdomadaire : 4 heures 40 mn

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il devient nécessaire de prévoir de recruter un agent chargé de cette tâche et que ces fonctions relèvent du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, cadre d'emplois des adjoints techniques, échelle 3 de rémunération.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que les collectivités de moins de 1 000 habitants sont autorisées à recruter, par contrat à durée déterminée, pour une durée maximale de trois ans, des agents non titulaires sur des postes permanents dont la durée hebdomadaire de travail n'excède pas la moitié de la durée légale de travail (17 h 30 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002).

En raison de l'importance des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de créer un poste permanent d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à raison d'une durée hebdomadaire de travail égale à 4 heures 45 rémunéré à hauteur de 3.75/35<sup>ème</sup>, l'agent bénéficiant des congés des enseignants et il propose au Conseil Municipal de contractualiser le poste pour une durée de 3 mois, la rémunération étant fixée par rapport à l'indice brut 297 à compter du 19 avril 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

**Article 1 :** Afin de pourvoir aux besoins du service public exprimés ci-dessus, il est créé un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, échelle 3 de rémunération, doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à 4 heures 45 à compter du 19 avril 2010, rémunéré à hauteur de 3.75/35<sup>ème</sup>, l'agent bénéficiant des congés des enseignants.

**Article 2 :** Le poste sera pourvu par un agent recruté par contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois.

**Article 3 :** La rémunération dudit contrat est fixée par référence à l'indice brut 297, indice majoré 292, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur, la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2010.

## **10/ Abattage d'un châtaignier dans le jardin du presbytère**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'abattre le châtaignier dans le jardin du presbytère dont une grande partie est malade et porte atteinte à la sécurité des personnes et des bâtiments proches. Un devis a été demandé à l'entreprise DEDDE qui s'élève à 680 €HT soit 813.28 €TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'abattre le châtaignier situé dans le jardin du presbytère et de demander à l'entreprise DEDDE d'effectuer cette tâche.

## **11/ Cimetière : concession et urne**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'à compter de ce jour, les concessions accueilleront :

- 1 corps pour une concession simple
- 2 corps pour une concession double
- 3 corps pour une concession triple

Quelque soit la façon dont les personnes sont inhumées (incinération ou cercueil).

La durée des concessions reste inchangée.

## **12/ Achat de panneaux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faudrait envisager d'acheter les panneaux suivants :

### **Panneaux de police**

#### Panneaux de limitation de vitesse

##### à 50 km/h

- 2 route Guy de Maupassant en provenance de Goderville
- 2 route Guy de Maupassant en direction de Goderville
- 1 route des Genêts, sens entrant
- 1 route des Camélias, sens entrant
- 1 route des Faisans, sens entrant

##### à 70 km/h

- 1 route des Hêtres, sens entrant et avant le début d'agglomération

#### Panonceau "Rappel"

Tous les panneaux ci-dessus sont accompagnés d'un rappel

#### Stationnement interdit

- 2 route des Jonquilles (liés à un arrêté municipal déjà existant), sens descendant
- 2 route des Hêtres en entrant dans le village et avant la boulangerie

#### Panonceau "Rappel"

Les deux panneaux de stationnement route des Jonquilles seront assortis du Rappel

#### Panneau distance de "15m"

Pour le panneau de Stationnement Interdit déjà existant au commencement de la route des Hêtres

#### Panneau distance de "250m"

Pour le panneau de Stationnement Interdit déjà existant au niveau de M. et Mme Omont

#### Panonceau "sur trottoir"

Pour les panneaux de stationnement interdit route des Hêtres pour cesser l'emprise sur le trottoir

### **Information horizontale**

Devis et commande d'une signalétique horizontale pour l'indication des services et commerces du village

### **Hameaux**

Devis pour la mise en oeuvre de panneaux de signalisation des hameaux

### **N° de plaques de rue**

Commande de plaques pour les nouveaux habitants

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'acheter des panneaux et autorise Monsieur le Maire à engager cette dépense.

De plus, il faudrait reprendre contact avec M. Chédru et M. Thuillier afin de revoir les dos d'âne situés Route Guy de Maupassant.

### **13a/ Allée des Rosiers**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été reçu en Sous-préfecture par M. Jano, attaché au cabinet du Sous-préfet et Mme Laurent, chef de service en présence de M. Rose, Mme Fauchereau et Mme Crevel, riverains et membres de l'association syndicale des utilisateurs de l'allée des Rosiers.

Un courrier a été envoyé à M. et Mme Lemaistre afin que ces derniers cèdent à titre gracieux le chemin à la Commune. M. et Mme Lemaistre ont jusqu'au 04 avril prochain pour donner une réponse. En l'absence de réponse de leur part ou en cas de refus, la Commune peut lancer une enquête afin de reconnaître l'allée des rosiers comme allée d'utilité publique. M. et Mme Lemaistre seraient alors expropriés de ce chemin, sans en perdre les droits d'accès aux herbages. La Commune pourrait alors remettre le chemin en état avec la participation des riverains. M. le Maire précise qu'il n'est pas concevable de l'acheter compte tenu de l'absence d'intérêt de M. Lemaistre pour son entretien et l'investissement qui serait réalisé par la collectivité. De plus, il est précisé que cette future réfection ne toucherait que l'axe principal de l'allée des rosiers et non les voies perpendiculaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte qu'une enquête soit lancée et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de finaliser ce dossier.

### **13b/ Bibliothèque**

Dans le cadre d'un partenariat avec le département le Conseil Municipal s'engage à l'unanimité à acquérir des documents pour la future bibliothèque pour un minimum de 1€/habitant/an.

### **13c/ Travaux d'électricité à la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, M. Benoist avait insisté sur le fait qu'il serait souhaitable de faire intervenir un électricien pour le démontage des câbles gênants et pour la mise en sécurité du chantier.

Monsieur le Maire signale qu'il s'est lui-même rendu sur le chantier et qu'il s'avère indispensable de remplacer le compteur électrique dans sa totalité.

Un devis a été demandé à l'entreprise Caux Electricité. Il s'élève à 4330.43 €HT soit 5180.63 €TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de Caux Electricité et d'imputer cette dépense en investissement.

### **13d/ Dictionnaires et BLED**

Monsieur le Maire rappelle qu'un dictionnaire et un BLED sont offerts par la commune aux enfants de CM2 de Manneville la Goupil admis en 6<sup>ème</sup>. Lors de sa dernière réunion, le Comité Syndical du SIVOS a demandé que ce soit le SIVOS qui impute cette dépense à son budget et que ces 2 ouvrages soient remis à tous les élèves de CM2 des quatre villages admis en 6<sup>ème</sup> et cela pour des raisons d'équité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que ce soit le SIVOS qui prenne en charge l'achat d'un dictionnaire et d'un BLED pour tous les élèves de CM2 admis en 6<sup>ème</sup>.

### **13e/ Remise en état d'un chemin de randonnée**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes « Campagne de Caux » refuse d'entretenir le chemin de randonnée allant du Hameau Foireux à la route de Saint Romain compte tenu de son état.

Un devis a été demandé à l'entreprise DEDDE pour le remettre à plat. Il s'élève à 976 €HT soit 1167.29 €TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- de remettre en état le chemin de randonnée précédemment cité
- le devis de l'entreprise DEDDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet

### **13f/ Avenant AXA**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant au contrat d'assurance AXA et autorise Monsieur le Maire à le signer. M. le Maire précise que le montant s'est trouvé diminué suite à l'action de M. Tranchard.

### **13g/ Questions diverses**

1/ Mme Buffet fait un point sur le SIVOS :

- Le matériel ENR (Ecole Numérique Rurale) a été livré, il reste l'installation, le paramétrage et la formation des enseignantes
- 2 radiateurs vont être changés au dortoir de l'école maternelle
- L'alarme de l'école primaire va être changée
- Une haie sera plantée dans la cour de l'école maternelle
- Un jeu sera installé dans la cour de l'école maternelle (5000 € ont été attribués pour cet achat)
- Des couvertures polaires ont été achetées

2/ M. Durel s'interroge sur la fermeture de classe pour la prochaine rentrée : aucune décision ne sera prise avant la fin du mois.

3/ M. Solinas demande des nouvelles du projet d'agrandissement de l'école primaire : une réunion entre la Présidente du SIVOS et les 4 maires est prévue le 19 mars.

4/ ADSL : une enquête va être lancée au niveau de la Communauté de Communes et auprès des opérateurs pour connaître les besoins des habitants et pour voir la couverture au niveau du canton.

5/ M. Solinas signale que des actes de vandalisme ont été commis sur la commune notamment au niveau de la poubelle sous l'abribus devant la mairie et 2 carreaux ont été cassés à la cantine.

6/ Monsieur Solinas Christian informe le Conseil Municipal que la sortie qui avait été envisagée à Evreux fin février 2010 afin de se rendre à un match de volleyball n'a finalement pas eu lieu compte tenu du prix excessif du transport (environ 800€). Il pourrait être envisagé une sortie au karting du Havre.

La séance est levée à 23 heures 30.